



République Française
Département de la Charente-Maritime
Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le 27/05/2025

ID : 017-200041689-20250519-CC2025_069-DE



Conseil Communautaire du 19 mai 2025

**Objet : Renouvellement de la Convention de
labellisation relative aux conseillers(ères) "So Mobilité"
en Nouvelle-Aquitaine**

Numéro de délibération : CC2025_069

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf mai, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Francis BOIZUMAULT, Eric POISBELAUD, Christian FERRU, Daniel LAGARDE, Alain BILLAUD, Jean-Claude CAILLAULT, Jacques BARON, Annie POINOT-RIVIERE, Alain MEGE, Jean-Luc DUGUY, Christine VERNON, Bernard GOURSAUD, Fabrice HILLAIRET, Jean-Claude ALLEIN, Philippe HARMEGNIES, Jean-Michel GAUTIER, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Jocelyne RE, Pascal SAGY, Mathieu RENDU, Alain FOUCHER, Serge BERNET, Vincent GINDRAU, Jacky RAUD, Alain INGRAND, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Roseline GICQUEL, Joël WICIAK, Marie-Christine PINEAU, Maurice PERRIER, François BERTHON, Michel FILLEUL, Liliane BEGUE, Sylvain MARCHAL, Monique CHEMINADE, Gérard BIELKA, Jean-Michel MANCEAU, Annie HILLAIRET, Frédéric MICHEAU, Pierre DENECHERE, Bruno POMMIER, Thierry GIRAUD, Dominique SEYFRIED, Didier BASCLE, Cyril CHAPPET, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Anne DELAUNAY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Renée BONNEAU, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, Dominique GUILLON, François PINEAU, Michel LALAIZON, Jean-Claude GODINEAU, Daniel LEMRAY, Paulette MARCOUILLER, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Danielle PERTUS, Laurent BOUILLE, François BOURGEOIS, Pierre TEXIER, Didier DAUNIZEAU, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Bastien CHAPACOU

Absents excusés ayant donné procuration :

Régis DUTHILLE donne pouvoir à François BOURGEOIS
Thierry GOUJEAUD donne pouvoir à Michel FILLEUL
Olivier FOUCHE donne pouvoir à Frédéric MICHEAU
Jean-Michel CHARPENTIER donne pouvoir à Maurice PERRIER
Christian GRATEREAU donne pouvoir à Bernard GOURSAUD
Françoise MESNARD donne pouvoir à Cyril CHAPPET
Myriam DEBARGE donne pouvoir à Fabien BLANCHET
Matthieu GUIHO donne pouvoir à Jean MOUTARDE
Catherine BAUBRI donne pouvoir à Anne DELAUNAY
Philippe BARRIERE donne pouvoir à Daniel LAGARDE
Mathilde MAINGUENAUD donne pouvoir à Michel LAPORTERIE
Annie PEROCHON donne pouvoir à Jean-Claude GODINEAU

Absents :

Fabien BRODU, Rémi LAMARE, Bruno SOGUES, Magali HIDREAU, Charles BELLAUD, Gilles VENNEN, Marie-Agnès BEGEY, Hubert COUPEZ, Philippe LACLIE, Pierre ARNAUD, Serge MARCOUILLE, Alain BELLU, Béatrice GEAY, Didier COSSET, Germain HENNION, Danièle

PERAUD, Stéphanie GRIMAUD, Jean-François PANIER, Roland NAZ
Odile MEGRIER, Emmanuelle CAIVEAU, Jean-Mary BOISNIER, Fran
GARNIER, Wilfrid HAIRIE, Patrick XICLUNA, Marie-Pierre LE SELLIN, Sylvie SABOUREAU,
Ornella TACHE, Dominique BOUIN, Bruno MAPAL, Valérie FLOCH-RUJU, André LECLERE,
Maurice PINEAU, Corinne ETOURNEAU, Gaëlle TANGUY, Hénoch CHAUVREAU, Pierre-Michel
MARCH, Frédéric EMARD, Francis GUAY, Jacques GOGUET, Christelle MARCHET, Patrick
REVEILLAUD, Suzanne FAVREAU, Francine MINEAU, Suzette MOREAU, Alain BERTIN, Bernard
CAILLAUD, Victor GEOFFROY, Jean-Claude MARTEAU, Didier MARTIN

Secrétaire de séance :

Gérard BIELKA

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud

GUIBERTEAU Cécilia

SERRA Johanna

GROLEAU Karine

HOUET Patricia

REGNAULT Pierrick

Nombres de membres :

En exercice : 139

Quorum : 70

Présents : 75

Votants : 87

Pouvoirs : 12

Publication (affichage) ou notification du :

Renouvellement de la Convention de labellisation relative aux conseillers(ères) "So Mobilité" Nouvelle-Aquitaine

Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le 27/05/2025

ID : 017-200041689-20250519-CC2025_069-DE



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°CC2024_116 et son annexe 116 ter du conseil communautaire du 18 décembre 2024 relative à l'actualisation des statuts, dans l'attente du nouvel arrêté préfectoral,

Vu la délibération n°CC2025_002 du conseil communautaire du 3 février 2025 relative à l'actualisation de l'intérêt communautaire,-

Vu la délibération n°CC2023_135 du conseil communautaire du 04 décembre 2023 relative à la signature de la convention de labellisation « So Mobilité »,

Vu le pilotage et la gestion du site « So Mobilité », assurés depuis 2020 par le Centre régional d'information jeunesse (CRIJ) Nouvelle-Aquitaine,

Considérant que « So Mobilité » constitue un dispositif de référence en Nouvelle-Aquitaine dédié à l'information sur la mobilité internationale des jeunes et des professionnels de la jeunesse,

Considérant que parmi les outils proposés sur le site « So Mobilité », la plateforme de prise de rendez-vous permet aux jeunes âgés jusqu'à 35 ans, résidant dans la région, d'obtenir des conseils gratuits concernant leurs projets de mobilité internationale lors d'entretiens personnalisés,

Considérant que la mobilité internationale des jeunes sur le territoire des Vals de Saintonge a été pointée dans les conclusions du diagnostic jeunesse réalisé en 2023,

Considérant qu'il est essentiel que nos structures jeunesse soient en mesure d'offrir une information générale accessible à tous les jeunes, sans aucune contrainte,

Considérant que la convention jointe vise à renouveler les engagements des signataires dans le cadre du déploiement d'un ou plusieurs conseillers « So Mobilité » au sein de nos services,

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver le renouvellement de la convention de labellisation relative aux conseillers(ères) « So Mobilité » entre Vals de Saintonge Communauté et le Centre régional d'information jeunesse (CRIJ),
- d'autoriser monsieur le président à signer ladite convention valable pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 81
- Contre : 0
- Abstention : 6

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean d'Angély,